

3S
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue de l'Université
93160 NOISY LE GRAND

LES SOUSSIGNES :

Monsieur SAIDI Nadir, né le 19 novembre 1968 à BEJAIA (ALGERIE), de nationalité Algérienne
demeurant, 30 Avenue Firmin Bidard 77500 CHELLES

Madame SADJI ep. SAIDI Soraya, née le 22 juin 1978 à BEAUMONT SUR OISE (95260),
de nationalité Française
demeurant, 30 Avenue Firmin Bidard 77500 CHELLES

Monsieur SAIDI Mohamed Belaïd, né le 24 octobre 2005 à MONTREUIL (93100), de
nationalité de nationalité Française
demeurant, 30 Avenue Firmin Bidard 77500 CHELLES

LA FRANCILIENNE DE FORMATION, Société A Responsabilité Limitée au capital de
1 000 euros

Siège social : 15 rue de l'Université 93160 NOISY LE GRAND
894 624 899 RCS BOBIGNY

Représentée par Monsieur SAIDI Nadir

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 3S SCI pour désigner d'un
commun accord le **premier** Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18
des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

LA FRANCILIENNE DE FORMATION, Société A Responsabilité Limitée au capital de
1 000 euros, siège social 15 rue de l'Université 93160 NOISY LE GRAND,

894 624 899 RCS BOBIGNY

Représentée par Monsieur SAIDI Nadir

Pour une durée illimitée

M.B.S

SS
N/S

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de ces statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le Gérant peut prétendre à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de leur frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à NOISY LE GRAND

Le ...18 octobre 2025...

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Précédé de « Bon pour acceptation des fonctions »

Monsieur SAIDI Nadir



Madame SADJI ep. SAIDI Soraya,



Monsieur SAIDI Mohamed Belaïd



LA FRANCILIENNE DE FORMATION SARL

Représentée par Monsieur SAIDI Nadir

